

PRISMA ESG SPI® Efficient

Institution de prévoyance :	
Adresse:	
NPA / Lieu :	
E-mail:	
Banque dépositaire :	
Personne de contact à la banque :	
E-mail de contact à la banque :	
Téléphone de contact à la banque :	
L'institution de prévoyance mentionnée ci-dessus sousc auprès de PRISMA Fondation suisse d'investissement et pondant au nombre de parts souscrites aux conditions su Nombre de parts souscrites / montant souscrit :	s'engage à libérer le montant de la souscription corres-
Date de la VNI (vendredi = T) :	
Date valeur du paiement (T+2) :	
Date valeur du paiement (T+2) : A bonifier sur le compte IBAN n° :	CH03 0483 5126 4157 4100 0
	CH03 0483 5126 4157 4100 0 PRISMA Fondation Suisse d'investissement PRISMA ESG SPI® Efficient
A bonifier sur le compte IBAN n°:	PRISMA Fondation Suisse d'investissement
A bonifier sur le compte IBAN n°: Bénéficiaire du compte : Auprès de : Le principe du « Forward pricing » est appliqué. En d'ouvrable suivant la clôture des marchés. Les demande Les parts peuvent être souscrites chaque vendredi, l'ord paiement doit être effectué 2 jours ouvrables suivant la de prévoyance susmentionnée confirme, par la signature du fiscale dans son canton de domicile conformément aux estatuts, le règlement ainsi que les directives de placement	PRISMA Fondation Suisse d'investissement PRISMA ESG SPI® Efficient Credit Suisse, Zurich autres termes, les cours sont communiqués le 1er jour es de souscriptions sont décomptées à ces prix. re devant nous parvenir signé le jour même avant 10h00. Le ate de la VNI, soit en général le mardi suivant. L'institution de bulletin de souscription, être au bénéfice d'une exonération dispositions légales. Elle reconnaît avoir reçu et accepté les et de PRISMA Fondation suisse d'investissement.

Signature (s)*:

*signatures autorisées selon liste remise à PRISMA

Date: